

Adopter les bons gestes au volant

Internet, textos, appels... Nous sommes connectés partout et tout le temps. Mais au volant, il y a danger !

Car le téléphone impacte directement notre comportement et notre capacité à réagir.

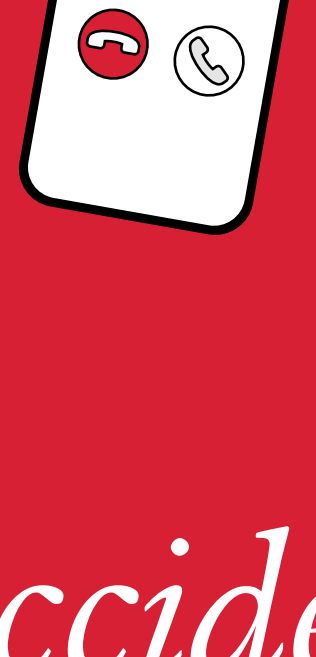
Dans le cadre de notre activité professionnelle aussi, le téléphone est interdit en 2, 3 ou 4 roues (poids lourd, voiture, moto, scooter, vélo).



Ça fait réfléchir...

x3

Les conducteurs qui téléphonent en conduisant ont **3 fois plus de risque d'avoir un accident**, et ce, même s'ils utilisent un kit main libre¹.



1 accident sur 10

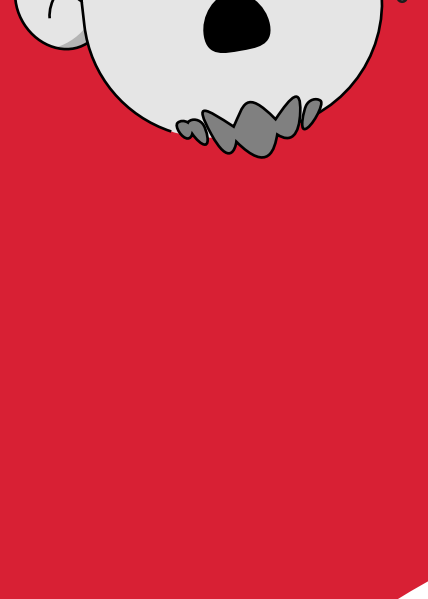
est associé à l'usage du téléphone pendant la conduite².

15 % des conducteurs français envoient des e-mails professionnels au volant³.

6 % participent à des réunions de travail, soit deux fois plus qu'en 2021³.

32%

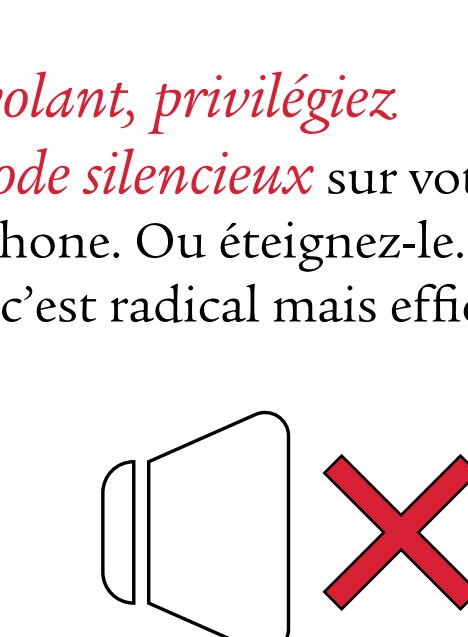
des professionnels se sont déjà fait peur en utilisant leur téléphone au volant, dont **6 % plus d'une fois**, contre 25 % des non-professionnels⁴.



1

Ne téléphonez jamais si vous conduisez.

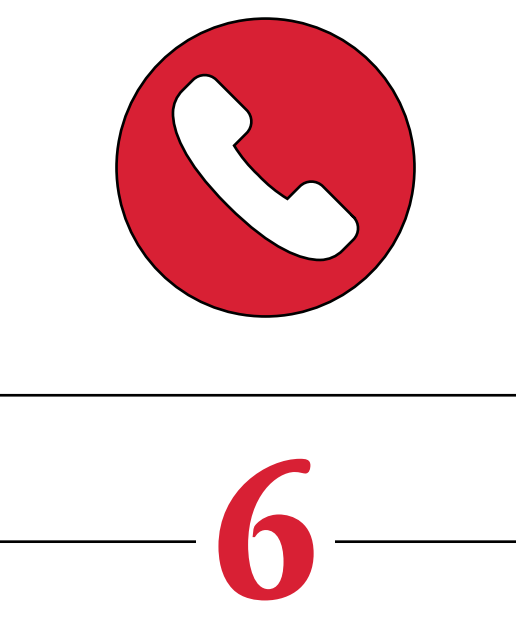
Basique, peut-être, mais c'est une règle à se fixer !



2

Évitez tout envoi de SMS ou MMS, consultation d'e-mails ou d'Internet sur smartphone.

À moins d'avoir un don, il est impossible de regarder simultanément la route et son smartphone.



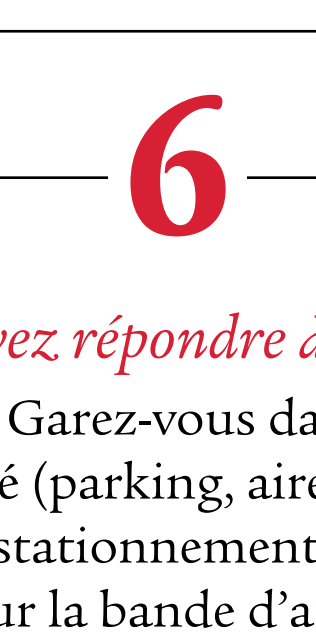
3

Au volant, privilégiez le mode silencieux sur votre téléphone. Ou éteignez-le. Oui, c'est radical mais efficace.



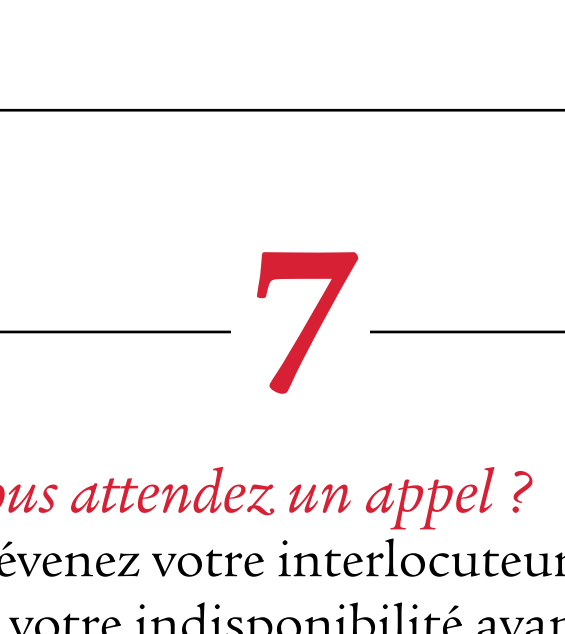
4

Vous recevez un appel ? **Demandez au passager** qui vous accompagne de répondre à votre place.



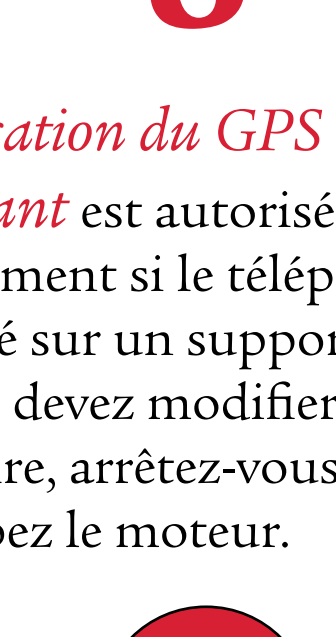
5

Transférez vos appels vers le numéro d'un collègue ou le standard le temps de votre trajet.



6

Vous devez répondre à un appel urgent ? Garez-vous dans un lieu approprié (parking, aire de repos, place de stationnement, etc.). Et non sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, ni en double file, et encore moins au feu rouge.



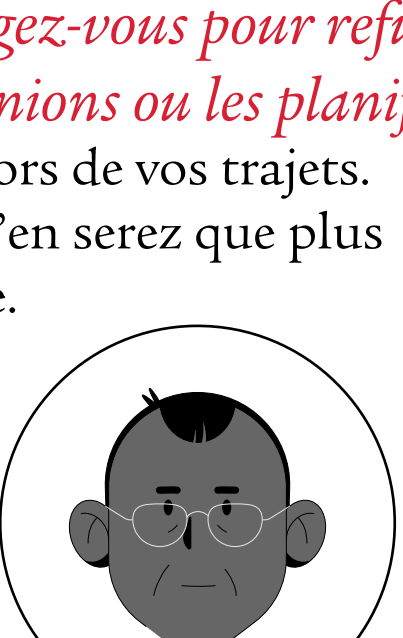
7

Vous attendez un appel ? **Prévenez votre interlocuteur** de votre indisponibilité avant de partir.



8

L'utilisation du GPS au volant est autorisée uniquement si le téléphone est posé sur le support. Si vous devez modifier votre itinéraire, arrêtez-vous et coupez le moteur.



9

Mettez votre téléphone hors de portée et rangez-le. Vous ne serez pas tenté de le consulter.



10

Arrangez-vous pour refuser les réunions ou les planifier dehors de vos trajets. Vous n'en serez que plus efficace.



C'est bon à savoir

L'utilisation d'un téléphone portable tenu en main est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points du permis de conduire⁵.

Les oreillettes, écouteurs et casques sont aussi interdits au volant. L'utilisation du kit main libre, y compris par Bluetooth (qui est interdite au volant), est considérée comme un élément aggravant en cas de sinistre (notamment corporel). Ces interdictions s'appliquent à tout conducteur de 2, 3 ou 4 roues : poids lourd, voiture, moto, scooter, vélo...

Sont tolérés les systèmes intégrés aux véhicules ou aux casques de moto, c'est-à-dire que l'on ne porte pas dans l'oreille, et qui permettent de ne pas tenir le téléphone au volant.

Les appareils pour les malentendants, pour la formation à la conduite sur un deux-roues motorisé ou utilisés par les véhicules d'urgence restent aussi autorisés.

Sources

1 Sanef - Association Prévention routière - <https://www.storage.sanef.com/DP/DP-observatoire-2019/index.html#page-14>

2 <https://www.securite-routiere.gouv.fr>

3 <https://www.europel.fr/societe/securite-routiere-80-des-francais-utilisent-leur-telephone-au-volant-4103752>

4 <https://www.flotauto.com/telephone-au-volant-professionnels-20200116.html>

5 Dépliant Association Prévention routière et Assurance Prévention : « Le point sur les infractions et sanctions »